



Semestre 1 – UE 2.10 - Les précautions complémentaires

1. Définition

Les précautions complémentaires sont des mesures mises en place en plus des précautions standard afin de limiter la transmission des micro-organismes.

Elles servent à empêcher la transmission :

- d'un patient à un autre patient
- d'un soignant à un patient et inversement
- d'un patient ou soignant vers l'environnement

Elles concernent principalement les situations où un micro-organisme spécifique est identifié ou suspecté.

Ces précautions sont surtout appliquées lors des soins et peuvent inclure des mesures organisationnelles comme l'isolement du patient ou la limitation de ses déplacements. Une signalisation est souvent mise en place (porte de chambre, dossier patient, planning de soins).

2. Précautions « Air »

Les précautions Air sont appliquées lorsque la transmission se fait par des **aérosols** de très petite taille (inférieure à 5 microns), capables de rester en suspension dans l'air et de se diffuser à distance.

Elles concernent notamment :

- tuberculose



- rougeole
- varicelle

Mesures principales :

- placement du patient en chambre individuelle ou secteur dédié
 - limitation des déplacements du patient
 - port d'un masque de protection respiratoire (type chirurgical ou FFP2 selon les situations)
 - porté par le soignant avant d'entrer dans la chambre
 - porté par le patient lors de ses déplacements hors de la chambre
-

3. Précautions « Gouttelettes »

Les précautions Gouttelettes sont mises en place lorsque la transmission se fait par des gouttelettes respiratoires plus lourdes que les aérosols, projetées lors de la toux, de l'éternuement ou de la parole.

Elles concernent notamment :

- grippe
- coqueluche
- infection à méningocoque
- bronchiolite à VRS
- oreillons
- rubéole

Mesures principales :

- chambre individuelle ou secteur dédié
- limitation stricte des sorties du patient
- port du masque chirurgical :
 - pour le soignant à l'entrée de la chambre
 - pour le patient lors de ses déplacements



- gestion adaptée des déchets contaminés (masques, etc.)
- réalisation d'une friction hydro-alcoolique (FHA) à chaque sortie de chambre

4. Précautions « Contact »

Les précautions Contact sont appliquées lorsque la transmission se fait par contact direct ou indirect avec le patient ou son environnement contaminé.

Elles concernent notamment :

- bactéries multirésistantes (BMR)
- bactéries hautement résistantes émergentes (BHRe)
- Clostridium difficile
- hépatites
- gale
- abcès infectés
- herpès

Mesures principales :

- chambre individuelle ou secteur dédié
- limitation des déplacements du patient
- port d'une surblouse ou d'un tablier pour les soins ou contacts avec surfaces/matériel
- port de gants à usage unique lors des soins à risque de contact

Conclusion

Les précautions complémentaires sont essentielles pour limiter la transmission des infections en milieu de soins. Elles complètent les précautions standard et s'adaptent au mode de transmission du micro-organisme (air, gouttelettes ou contact). Leur efficacité repose sur leur bonne application par tous les professionnels de santé ainsi que sur l'organisation du patient dans la structure de soins.